

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2012

CP 12/12-27

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Lors du vote du Budget Primitif 2012, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite à la réunion, le 16 novembre 2012, de la commission d'orientation du Fonds d'Intervention Culturel, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe	160 617 €
B – Engagements précédents	134 217 €
C – Engagement à la présente commission	2 500 €
D – Reliquat.....	23 900 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission d'orientation du fonds d'intervention culturel réunie le 16 novembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du fonds d'intervention culturelle pour un montant global de 2 500 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du Budget Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL 2012

CP 12/12-27ann

ORGANISME OU ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION CONSEIL GENERAL
1 – Association Culturelle et de Sauvegarde des Monuments du Quartier de Saint-Benoit Moissac	Exposition de photographies et outils sur le « Chasselas » du 25 Août au 16 Septembre 2012	200 €
2 – Association des Libraires de Montauban et de Leurs Amis (A.L.M.A)	Promenade littéraire d'une librairie à l'autre «le livre aire d'envol» le 26 Octobre 2012	800 €
3 – Monsieur Michel BESNARD Artiste Photographe Montauban	Participation à l'exposition de photographies « Ciné Moon » à Berlin du 25 octobre au 6 décembre 2012	700 €
4 – Association Socio-Culturelle Beaumont de Lomagne	15ème édition du salon du livre jeunesse du 22 au 24 novembre 2012 à Beaumont de Lomagne	800 €
TOTAL		2 500 €

Le Président,